

# Appel à proposition 2017

---

*Cahier des charges visant la  
rénovation du CQP  
« Technicien(ne)-Vendeur(euse) Produits Sports »*

**L'OPCA du Commerce et de la Distribution**

-----

**Branche professionnelle « Commerce d'Articles de  
Sports et Equipements de Loisirs**

*Appel à propositions  
du 20 octobre 2017*

## 1. PRESENTATION DE L'OPCA ET DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

---

Cf. site internet de l'OPCA → <http://www.forco.org/Branche/ObservatoireProspectifDuCommerce>

13 branches professionnelles du commerce et de la distribution ont choisi le FORCO pour les accompagner dans la définition et le pilotage de leurs politiques de formation :

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands Magasins et Magasins Populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance

L'Observatoire Prospectif est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérant au FORCO. A la demande des partenaires sociaux des branches professionnelles, il réalise des études et développe des outils pour anticiper et accompagner l'évolution des métiers et des compétences.

Grâce à la production de données statistiques sur l'emploi et la formation, l'Observatoire prospectif du Commerce joue un rôle clé auprès des entreprises, en leur permettant d'identifier l'impact des changements économiques et technologiques sur leurs organisations et la gestion des compétences de leurs salariés.

## 2. PRESENTATION DE LA BRANCHE

---

La branche du commerce des articles de sport et équipements de loisirs rassemble les entreprises relevant de la Convention Collective Nationale (CCN) du commerce des articles de sport et équipements de loisirs (IDCC 1557) et répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 47.64Z « Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé ». En 2015, cette branche regroupe plus de 7000 établissements qui emploient environ 57000 salariés. L'activité principale de ses entreprises est le commerce, la réparation ou la location d'articles et d'équipements de sport et de loisirs.

Leur domaine d'activités inclut tout équipement accompagnant les loisirs sportifs, à savoir :

- les activités dites de glisse, pratiquées sur eau (surf, ski nautique, planche à voile...), sur neige (ski, surf...) et sur air (parapente, deltaplane, parachute...);
- les activités dites de roulement (roller, skate, cycle...);
- les activités de randonnée, de campement, de pêche, de chasse ou de tir sportif;
- les activités de gymnastique, de musculation, de remise en forme et d'arts martiaux;
- toute activité sportive collective ou individuelle, d'intérieur ou d'extérieur.

Les établissements des entreprises du commerce d'articles de sport sont principalement implantés dans les régions Auvergne- Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon la répartition suivante : les grandes unités dans les banlieues des grandes villes, les magasins de petite et moyenne surface dans les zones urbaines, littorales et montagneuses.

Malgré un contexte économique difficile, le secteur bénéficie d'évolutions sociétales globalement favorables à la consommation dans le sport, engendrant ainsi une croissance du chiffre d'affaires global du marché des articles de sports et services associés ces dernières années : le développement de la pratique sportive portée par la recherche du bien-être et de santé, un grand nombre d'évènements sportifs de grande ampleur programmé permettant de booster d'autant plus la pratique sportive, le développement d'évènements sportifs dans un cadre de communication mis en place par les grandes entreprises, etc... Plusieurs initiatives législatives contribuent également au renforcement de cette tendance positive : le remboursement kilométrique de vélo, la prescription médicale pour le sport,...

Cependant, comme dans de nombreux secteurs du commerce, les entreprises sont confrontées aux attentes et exigences de clients de mieux en mieux informés, qui bénéficient d'une multiplication des choix à disposition grâce à Internet. Dans ce cadre, la relation client devient un défi majeur pour les entreprises, notamment en renouvelant en permanence le besoin et le goût du déplacement dans le magasin. Le SAV, la fidélisation du client, la personnalisation et le sur-mesure sont des enjeux clés de demain des distributeurs.

Particulièrement active, la Profession a fait de la formation un levier efficace pour accompagner la montée en compétences des salariés et former, en fonction des besoins des entreprises, les nombreux jeunes recrutés chaque année. Au travers des très bons résultats enregistrés, **le CQP «Technicien(ne) vendeur(euse) produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquette, option produits sports de glisse, option maintenance cycle, option produits running/course à pied»** s'inscrit dans ce cadre.

### 3. LA DEMANDE

---

#### 3.1. Contexte et objectif du projet

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche du commerce des articles de sport et équipements de loisirs a sollicité l'Observatoire Prospectif du Commerce pour le pilotage des travaux visant l'identification des compétences afférentes aux CQP de branche « Technicien(ne)-Vendeur(euse) Produits Sports », actuellement délivré, et les évolutions qui pourraient être envisagées dans le cadre d'une rénovation de ce CQP portant sur ses quatre options : « produits sports de raquette », « produits sports de glisse », « maintenance cycle », « produits running / course à pied ».

La CPNEFP souhaite réviser ce CQP afin de prendre en considération les **évolutions des métiers**, notamment sur l'option « maintenance cycle » en y intégrant les activités liées au développement du

Vélo à Assistance Electrique, en faciliter l'accès et répondre au mieux aux besoins de qualification des salariés.

Dans ce cadre, l'objectif est également de réviser ce CQP et ses quatre options en **CQP modulaire, avec une approche par « blocs des compétences », pour faciliter l'accès à la certification par l'individualisation des parcours de formation, permettre son enregistrement au RNCP et favoriser ainsi la mise en œuvre de la VAE.**

### 3.2. Descriptif de la prestation attendue

- **Elaboration et rédaction du référentiel du CQP Technicien(ne)-Vendeur(euse) Produits Sports options « produits sports de raquettes », « produits sports de glisse », « maintenance cycle », « produits running / course à pied » et des outils s'y rapportant :** Sur la base des activités et compétences désormais mises en œuvre à ces postes dans la branche Commerce d'Articles de Sports et Equipements de loisirs, le prestataire élaborera et rédigera
  - les référentiels du CQP intégrant les différentes options : référentiel d'activités et de compétences, référentiel de certification
  - les outils s'y rapportant : outils de positionnement, grilles d'évaluation
- **L'inscription de ce CQP modulaire au RNCP** étant également visée afin d'optimiser la prise en charge financière de la certification, en favorisant notamment l'individualisation des parcours de formation, et d'en élargir les voies d'accès, notamment par le biais de la VAE, le prestataire élaborera le dossier RNCP, la procédure VAE ainsi que les livrets s'y rapportant.

### 3.3 Livrables et prestations attendus pour le CQP et ses quatre options :

- le référentiel activités/compétences,
- le référentiel de certification,
- les outils de positionnement et d'évaluation,
- la procédure VAE,
- les outils relatifs à la VAE (livrets 1 et 2)
- le dossier d'enregistrement au RNCP du CQP révisé

## 4. PLANNING PREVISIONNEL ET ELEMENTS ATTENDUS

### 4.1 Planning prévisionnel

Lancement de la consultation	20/10/2017
Date limite de réception	17/11/2017
Audition des candidats présélectionnés en groupe de travail paritaire	30/11/2017 dans les locaux du FORCO
Début des travaux CQP	Décembre 2017
Finalisation des travaux CQP	Présentation finale en CPNEFP en juin

## 5. CONTENU DES OFFRES

---

Le dossier transmis comportera les éléments suivant :

### Partie 1 : Fiche de présentation du prestataire

- Raison sociale, adresse, tel, fax, site internet,
- Nom dirigeant et adresse mail,
- Nom du responsable du projet et adresse mail,
- Date de création du prestataire,
- Secteurs d'activité et domaines de compétences,
- Références sur projets similaires récents.

### Partie 2 : Contenu de la proposition

- Des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus.
- Une proposition d'organisation dans le temps des travaux.
- Un budget indiquant le nombre de jours prévus pour chaque étape du projet, sachant que l'enveloppe budgétaire maximale prévue pour ces travaux de rénovation est de 20000€, tous frais compris (y compris les frais de déplacement).
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux. Les CV des intervenants seront joints à la proposition faite.
- Des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur ou sur des travaux et des exemples de certifications déjà réalisés.

## 6. CONDITIONS DE REALISATION

---

### Obligations du prestataire

**Confidentialité.** À travers les données issues des acteurs du domaine qu'il pourra rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

### Suivi des travaux

Le plan de refonte ainsi que chacune des étapes de refonte du CQP, incluant la phase de lancement, seront présentés en COPIL pour validation et suivi.

Le prestataire effectuera un suivi et un reporting bihebdomadaire sur l'avancée du projet auprès du FORCO et du secrétariat de la CPNEFP de la Branche Commerce d'Articles de Sports et Equipements.

## 7. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

---

**La réponse à l'appel à proposition sera adressée au plus tard le 17/11/2017 au FORCO par mail à l'attention de :**

**Christine DELVALLEE : [cdelvallee@forco.org](mailto:cdelvallee@forco.org) et de Jean-Paul HUBERT : [jphubert@forco.org](mailto:jphubert@forco.org)**

Une évaluation et pré-sélection des 3 meilleures propositions seront réalisées par le Forco à compter du 20/11/2017, qui rendra compte au secrétariat de branche.

Sur la base de cette évaluation, les prestataires seront informés des suites données à leurs propositions.

Les trois prestataires présélectionnés seront auditionnés par la CPNEFP de la Branche du Commerce des Articles de Sports et Equipements de Loisirs qui se tiendra le **30 novembre 2017** dans les locaux du FORCO au 251 Boulevard Pereire 75017 Paris.

A l'issue de cette audition, un prestataire sera sélectionné par les représentants de la branche professionnelle du Commerce des Articles de Sports et Equipements de Loisirs.

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges.
- La qualité de la compréhension de la demande.
- La méthodologie et l'organisation des travaux proposées
- L'expérience du prestataire sur des projets similaires ou connexes.
- La pertinence et la qualité de la structuration du document.
- Le coût de l'opération.

**Ainsi, dans l'attente du retour du Forco, il est nécessaire de s'assurer de votre disponibilité le 30/11/2017, pour une audition en comité de pilotage paritaire, visant à présenter votre méthodologie et un retro-planning des travaux.**